académie Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MGI
Mission Générale d'Insertion

GUIDE DES ACTEURS DE L'INSERTION DES JEUNES

ÉDUCATION NATIONALE MAINE-ET-LOIRE
INSPECTION ACADÉMIQUE

ANNÉE SCOLAIRE 2012 - 2013

GUIDE DES ACTEURS DE L'INSERTION DES JEUNES

MAINE-ET-LOIRE 2012-2013

-SOMMAIRE-

Introduction …….. 3 à 4

Agenda …….. 5

Pôles insertion MGI Maine-et-Loire. Synopsis ……. 6

Pôle insertion. Note d'information ……. 7
(À remettre aux jeunes)

Les 6 Pôles d'insertion en Maine-et-Loire. Fiches-actions…….. 8 à 18

- **Lycée David d'Angers**
- **Lycée Chevrollier Angers**
- **Lycée Henri Dunant Angers**
- **Lycée Blaise Pascal Segré**
- **Lycée Renaudeau Cholet**
- **Lycée Carnot-Bertin Saumur**

Session d'accueil des jeunes ***NOUVEAU*** **……. 19**
(Document destiné au CIO et à la MGI)

Repréparation d'examen. Note d'information ……. 20
(À remettre aux jeunes)

Repréparation d'examen MOREA V- BEP/CAP ……. 21
(Document destiné au CIO et à la MGI)

Suivi de l'orientation (SDO) ***NOUVEAU*** **……. 22**

Plates-formes de suivi et d'accueil des décrocheurs (PSAD)……. 23 à 24

Mission générale d'insertion : Instructions
. Circulaire du 5 avril 2012, BO n°14 ***NOUVEAU*** **……. 25 à 26**

Annuaire des acteurs de l'insertion des jeunes……. 27

Sigles et acronymes…… 28

2012-2013
Mission générale insertion
Lutte contre le décrochage
Éducation nationale
Maine-et-Loire

Angers, le 7 septembre 2012

Mesdames et Messieurs

les directeurs de CIO
les chefs d'établissement
les conseillers d'orientation-psychologues
les coordonnateurs insertion
les professeurs principaux

Le *Guide des acteurs de l'insertion des jeunes en Maine-et-Loire* a pour objectif de préciser les modalités pratiques de l'accueil des jeunes dans les dispositifs de la Mission générale insertion (MGI) et des Plates-formes de suivi et d'accueil des décrocheurs (PSAD). Il complète la circulaire et le guide académiques mis en ligne par le rectorat à partir du 30 août 2012 http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=b2c8b51b3692908de8949aae824f?aloId=1560&page=alo&cid=2237

OBJECTIFS PRIORITAIRES
cf. circulaire rectorale du 31 août 2012

Objectif 1. Actions des établissements : accueillir, prévenir, repérer, sensibiliser

Objectif 2. Actions CIO : accueillir, conseiller, diagnostiquer.

Objectif 3. Actions MGI-PAE : prendre en charge, faciliter l'accès à la qualification ou à l'emploi.

Objectif 4. Actions partenariales : diversifier les solutions.

L'aide à l'insertion des jeunes n'est ni une préoccupation passagère, ni une option facultative ; elle constitue une mission permanente de l'Éducation nationale.

L'académie met au cœur de sa politique d'insertion la lutte contre les sorties prématurées du système scolaire, et plus largement la prise en charge des élèves sans solution. Sa mise en œuvre repose sur l'apport de chacun dans une logique d'intervention concertée et décloisonnée.

Tout au long de l'année, l'action préventive des établissements, notamment en lycée professionnel, s'articulera autour des cellules de veille et de prévention en liaison avec les CIO, personnels MGI et médico-sociaux. L'efficacité d'une politique de prévention à l'échelon de l'établissement reposera sur la recherche de solutions en lien avec l'ensemble des ressources de l'EPLE.

La responsabilité du suivi et du repérage incombe d'abord à chaque établissement. Le suivi de l'orientation (SDO) des élèves sortis de l'établissement en N-1 permet de coordonner l'action de tous les acteurs de l'orientation et de l'insertion. Aucun jeune ne peut rester sans solution et sans prise en charge ; la mise en œuvre de sessions d'accueil des jeunes (semaines 37 à 39) participera d'un début de réponse collective.

Textes de référence

Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire, circ. interministérielle du 22 avril 2009.
Loi n°2099-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'or ientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.
Projet académique « CAP 2015 », académie de Nantes.
Mission générale d'insertion. Orientations. Circulaire n°2012-039 du 8 mars 2012, BO n°14 du 5 avril 2 012
Circulaire académique du 30 août 2012 relative à la mise en oeuvre de la politique d'insertion de l'académie de Nantes pour l'année scolaire 2012-2013.
Guide académique insertion 2012-2013, académie de Nantes, 3 septembre 2012 2012 http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=b2c8b51b3692908de8949aae824f?aloId=1560&page=alo&cid=2237

Ce dossier est un support à l'attention des professionnels qui accueillent les jeunes. Vous y trouverez des informations utiles lors des entretiens préalables ainsi que des documents à remettre aux jeunes.

L'utilisation de l'application « Suivi de l'orientation » (SDO)***Nouveau*** et de ses différentes interfaces (suivi des élèves, orientation : suivi du dialogue avec les familles, suivi post-affectation) est une des priorités de la rentrée scolaire.

Les 6 fiches-actions présentant les Pôles d'insertion *(pages 8 à 18)* constituent une photographie des dispositifs et des personnes ressources de la Mission générale d'insertion en Maine-et-Loire en 2012-2013.

RAPPEL

Depuis 2007 : Mise en œuvre des plates-formes d'accompagnement vers l'emploi dans les 4 bassins d'éducation et de formation.

Depuis la rentrée 2008, généralisation du repérage et du recensement par l'EPLE des élèves sortants sans solution et des élèves décrocheurs dans l'année au travers de l'outil JASMIN. Renforcement de l'implication des CIO au mois de septembre dans les phases « diagnostic » et « préconisations » des situations repérées.

Rentrée 2009 : Transfert du pôle lycéen au Lycée David d'Angers.

Rentrée 2010 : Ouverture du Pôle d'insertion LPO Blaise Pascal Segré.

Rentrée 2012 : Passage de l'application JASMIN à l'application Suivi de l'orientation (SDO).
Maintien de la PAE à Angers bassin d'Angers uniquement.

Dès septembre : Entretiens de situation. Sessions d'accueil des jeunes. Ateliers de recherche d'emploi. Recherche de solutions sur places vacantes.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques afin de faire évoluer ce guide départemental en fonction de vos besoins. Nous vous remercions pour votre collaboration.

Jacques Vauloup
Inspecteur de l'éducation nationale
Chargé d'information et d'orientation

Véronique Gauguet
Chargée de mission insertion
Inspection académique

AGENDA DE L'INSERTION DES JEUNES ET DE LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

MAINE-ET-LOIRE 2012-2013

Février-juin **:** information systématique sur l'après-Bac des élèves des classes terminales de CAP, Bac pro, Bac technologique, Bac général.

Février-juin **:** modules ou ateliers d'aide à la recherche d'emploi à l'intention des élèves des classes terminales de CAP, Bac pro (prioritairement).

Février-juin **:** organisation, par chaque établissement, du suivi systématique des sortants de juin au moment de la rentrée (fin août-septembre). *On répondra à ces questions pratiques : qui est chargé, dans l'établissement, de ce suivi (courrier, téléphone, relances) ? Comment s'organiseront précisément les collaborations de rentrée entre EPLE, MGI et CIO ?*

Fin juin-début juillet : recensement prioritaire des élèves de 3ème non affectés ; contact et entretien de situation avec les familles (CIO, MGI, EPLE) ; recensement des élèves ayant échoué aux examens.

Fin août-début septembre : recensement de tous les jeunes sans solution ; contact avec eux, entretien de situation.

Semaines 37-38-39 (10-28 septembre) : organisation dans les CIO de sessions d'accueil des jeunes (co-pilotage CIO-MGI).

Avant le 21 septembre : transfert par l'EPLE au CIO de l'état nominatif des élèves ayant quitté l'établissement au cours ou à la fin de l'année 2011-2012, et de l'état nominatif des élèves restés sans solution en septembre 2012.

Avant le 27 septembre : entretiens de situation avec les jeunes (par les conseillers du CIO).

Lundi 1er octobre : Ouverture des pôles d'insertion dans les établissements concernés *(accueil possible dès la mi-septembre).*

Septembre-octobre : mise en place des commissions orientation-insertion dans les bassins d'éducation et de formation *(pilotage : directeurs de CIO)*

Début octobre : mise en place de la Plate-forme départementale de suivi et d'accueil des décrocheurs *(à la diligence du Préfet).*

Vendredi 12 octobre (9h30-12h, CIO Angers) : réunion départementale d'harmonisation à l'entrée en pôle d'insertion (CIO-MGI-EPLE).

Avant le 15 octobre : mise en place des réunions des *Plates-formes de suivi et d'accueil des décrocheurs* dans chaque bassin d'éducation et de formation.

PÔLES INSERTION MGI MAINE-ET-LOIRE
– SYNOPSIS 2012-2013 –

Toutes les actions sont réservées aux jeunes de plus de 16 ans
Au 31 décembre 2012

ACTIONS DE REMOTIVATION

	Session d'accueil	CIPPA	MODAL	Parcours individualisés
POUR QUI ?	Jeunes sortis du système éducatif sans solution.	Collégiens sans solution et sans projet	Lycéens sans solution Décrocheurs en cours d'année	Jeunes qui rencontrent momentanément des difficultés dans leur itinéraire de formation.
QUELS OBJECTIFS ?	Réaliser un bilan individuel approfondi. Explorer les milieux professionnels. Ateliers collectifs	Élaborer un projet personnel et professionnel réaliste Accéder à une Qualification		Proposer aux jeunes un parcours individualisé de formation. Accéder à une qualification.
QUELLE ORGANISATION ?	Actions organisées en CIO en début d'année par la MGI et les CIO.	Les jeunes sont accueillis dans un établissement scolaire pour une durée maximum d'un an, avec entrée et sortie possibles en cours d'année.		Les jeunes restent inscrits dans leur établissement d'origine avec aménagement d'emploi du temps.
ET APRÈS ?	Contrat d'apprentissage Mesure MGI Poursuite d'études	Retour en formation initiale Formation en alternance Stage qualifiant Emploi		

ACTIONS DE QUALIFICATION
Parcours individualisé ou MOREA

	MOREA Niveaux V et IV	Parcours individualisés de qualification
POUR QUI ?	Jeunes qui ont échoué au CAP ou au Bac Pro Jeunes ayant échoué deux fois au Bac général ou technologique	Jeunes qui rencontrent des difficultés en classe de terminale
QUELS OBJECTIFS ?	Repréparer l'examen par alternance (ateliers en LP ou stages). Acquérir une expérience professionnelle.	Repréparer l'examen dans le cadre d'une prise en charge individualisée
QUELLE ORGANISATION ?	*Bac général ou technologique :* Alternance entre présence au lycée et cours du CNED et/ou stage en entreprise. *Bac professionnel :* Alternance d'enseignement général et/ou professionnel en lycée et en stage en entreprise	Organisation propre à chaque parcours individualisé. Aménagement de l'emploi du temps.
ET APRÈS ?	Poursuite d'études – Formation en alternance Stage qualifiant – Emploi	

2012-2013
Mission générale insertion
Lutte contre le décrochage
Éducation nationale
Maine-et-Loire

À remettre aux jeunes

NOTE D'INFORMATION SUR LES PÔLES INSERTION

CIPPA / MODAL /ENAF/PARCOURS INDIVIDUALISÉ/ REPRÉPARATION D'EXAMEN

Vous avez ***16 ans au moins ou vous les atteindrez avant le 31 décembre 2012.***
Vous êtes pour le moment sans qualification, sans solution, et vous êtes sorti/e depuis moins d'un an d'un établissement scolaire.

UN PÔLE INSERTION : À QUOI ÇA SERT ?

Maintenir et développer vos acquis scolaires.
Construire un projet professionnel, avec alternance établissement ↔ entreprise.
Vous aider dans vos démarches de recherche de formation ou d'emploi.
Vous accompagner jusqu'à l'emploi.
Repréparer un examen (CAP/BAC) – **voir fiche REPRÉPARATION D'EXAMEN**
Passer le certificat de formation générale (CFG), le diplôme national du brevet (DNB), ou un baccalauréat.

QUELLES ACTIVITÉS VOUS PROPOSE-T-ON ?

- ► une session d'accueil courte (quelques heures ou quelques jours entre le 10 et le 28 septembre) ;
- ► des stages en entreprises, des modules de formation (français, mathématiques, connaissance de soi, élaboration de projet professionnel, recherche de stage/d'emploi) ;
- ► des entretiens individuels avec le coordonnateur.

AVEC QUEL ENCADREMENT ?

Un coordonnateur-une coordonnatrice vous accompagne. En fonction de vos besoins propres, il-elle organise les activités intérieures ou extérieures à l'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement.

QUEL EST VOTRE STATUT ?

Vous êtes sous statut scolaire, élève de l'établissement d'accueil.
Vous conservez les bourses et les allocations familiales.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Les conseillers d'orientation-psychologues vous reçoivent en entretien individuel dans un Centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans les établissements scolaires. Une fiche bilan est renseignée au cours de l'entretien. L'ouverture des activités se fera progressivement dès la mi-septembre 2012.

COMBIEN DE TEMPS LA FORMATION DURE-T-ELLE ?

De quelques semaines à une année scolaire, en fonction de vos besoins.
Entrées et sorties possibles toute l'année, selon les situations particulières.

QUELS SONT LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL ?

Lycée Chevrollier Angers. Lycée David d'Angers. Lycée Dunant Angers. Lycée Blaise Pascal Segré. Lycée Renaudeau Cholet. Lycée Carnot-Bertin Saumur. ■

Pôle insertion
Lycée David d'Angers

Pôle d'insertion lycée David d'Angers
1, rue Paul Langevin – BP 63504
49053 Angers Cedex 01 / Tél. 02 44 68 01 51

Chef d'établissement :
Jean - Marie BOUCHER

Coordonnateurs insertion :
Sylvie WASTIAUX
sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr
Jean-Yves METEIER
jean-yves.meteier@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle d'insertion accueille des lycéens de plus de 16 ans au 31 décembre 2012, sans solution ou en situation de décrochage et sortant du système scolaire sans qualification et sans diplôme. Ces jeunes sont prioritairement issus du bassin d'Angers.

Différents dispositifs sont proposés :

▷ remobilisation dans la recherche d'un nouveau projet professionnel et dans le cadre d'un projet professionnel défini ;
▷ remobilisation pour la préparation d'un nouveau diplôme ;
▷ requalification pour repasser le Baccalauréat.

Objectifs et descriptif du pôle

Actions de remobilisation

▷ Accueil et accompagnement des jeunes vers un projet professionnel personnalisé en favorisant l'alternance :
▷ Stages en entreprises et ouverture sur le monde professionnel ;
▷ Remédiation scolaire dans les disciplines fondamentales et développement personnel (arts plastiques, multimédia…) ;
▷ Recherche de solution d'insertion, en privilégiant l'accès à une qualification (contrat d'apprentissage ou retour en formation initiale).

Actions de requalification

Accueil et accompagnement des jeunes qui préparent un diplôme :
▷ Inscription aux cours du CNED, aux examens, aux filières post-Bac ;
accompagnement méthodologique et soutien scolaire dans les disciplines d'enseignement général ;
▷ Préparation des jeunes à un examen ;
▷ Recherche de solution d'insertion pour la rentrée suivante : études supérieures, passage en classe supérieure pour les autres niveaux, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (BTS), emploi.

Organisation

Actions de remobilisation :
L'action s'appuie sur un calendrier d'alternance établi pour chaque groupe :
▷ stage en entreprise par périodes de 3 semaines à temps plein ;

▷ présence des jeunes dans le dispositif tous les matins par périodes de 3 semaines (les après-midi sont consacrés aux entretiens de régulation, aux recherches de lieux de stage et à l'information professionnelle).

La réflexion sur le projet et la recherche d'une solution d'insertion sont menées tout au long de l'action.

Actions de requalification
Modules scolaires dans les disciplines d'enseignement général.
Les jeunes repréparent les matières à présenter à l'examen.
Ils ont la possibilité d'effectuer 1 ou plusieurs stages en entreprise, à leur demande.
Le centre ressource est un lieu ouvert où les jeunes peuvent venir travailler en autonomie avec l'appui d'un adulte.

Partenaires

Pour mener à bien sa mission, le Pôle d'insertion lycée de David d'Angers développe et entretient des relations suivies avec de nombreux partenaires :

▷ les familles des jeunes inscrits ;
▷ l'établissement d'accueil des actions MGI (Proviseur, CPE, administration, intendance, Documentaliste) ;
▷ l'établissement d'origine du jeune ;
▷ les conseillers d'orientation psychologues du CIO ;
▷ les établissements du Bassin d'Angers ;
▷ les coordonnateurs des autres pôles d'insertion du département
▷ le Centre national d'enseignement à distance (CNED)
▷ la Mission locale angevine
▷ les entreprises qui accueillent les jeunes en stage
▷ l'assistant social de l'établissement
▷ les services éducatifs
▷ les CFA
▷ les centres de formation continue (AFPA, GRETA…)

Pour en savoir plus

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, le Pôle d'insertion du lycée David d'Angers a accueilli 72 jeunes.

Quelques chiffres :

50,6% étaient des décrocheurs
Moyenne d'âge : 19 ans
Action de remobilisation (MODAL) : 59 jeunes
MOREA : 18 jeunes

Le taux de réussite au bac a été de 75 % en 2011 et 2012.

Un bilan d'exécution plus complet, établi en septembre 2012, est à votre disposition auprès des coordonnateurs du Pôle d'insertion. ■

Pôle insertion
Lycée Chevrollier Angers

Pôle d'insertion lycée Chevrollier
2, rue Adrien Recouvreur – BP 73505
49035 ANGERS Cedex
02 41 80 96 16 / 02 41 80 96 64
02 41 80 96 11 (Accueil Lycée)

Chef d'établissement :
Bérick IGIGABEL

Coordonnateurs insertion :

Maryse BARBOT
maryse.barbot@ac-nantes.fr
Véronique GAUGUET
veronique.gauguet@ac-nantes.fr
Christophe DOUCET
Christophe.clav.doucet@ac-nantes.fr
Fanny ANTIER
Fanny.antier@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion accueille des jeunes de plus de 16 ans au 31 décembre 2012 :

▷ sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution, après la 3ème, ou en décrochage en cours d'année scolaire (début de 2nde pro) ;
▷ en re-préparation d'examen(s) de niveau CAP à Bac Pro ;
▷ diplômés, de préférence, à la recherche d'un emploi.

Objectifs du pôle

Prévenir et accompagner les sorties du système scolaire sans qualification et les décrochages en cours de formation.
Permettre aux jeunes de (re-)préparer un examen de niveau CFG / DNB
Permettre aux jeunes de repréparer les matières non validées à l'examen et de travailler leur projet professionnel.
Accompagner les sortants du système scolaire qui le souhaitent dans leurs premières démarches de recherche d'emploi, jusqu'à six mois après leur sortie.

Les actions proposées

Actions de *remobilisation* : construction d'un projet professionnel et acquisition de pré-requis pour entrer en formation qualifiante de niveau V, avec alternance stages / cours.
Actions de *qualification* : aide à la repréparation de diplômes de niveau V ou IV.
Actions *d'accompagnement vers l'emploi* : techniques de recherche d'emploi (outils), préparation à l'emploi en suivi individuel, diverses aides individualisées.

Organisation

Le dispositif permet des accueils tout au long de l'année. Selon les actions, les prises en charge peuvent être différentes : temps complet ou partiel, en collectif ou en individuel.

Actions de remobilisation

Mesure collective s'appuyant sur l'alternance cours / stage en milieu professionnel et un accompagnement personnalisé. Celui-ci repose sur un renforcement des connaissances, la préparation au CFG et/ou au DNB, et un travail sur le projet professionnel et d'orientation, des périodes de **stages obligatoires** en entreprise.

Accompagnement de jeunes dans des Parcours Individualisés. Objectif : prévenir le décrochage en partenariat avec l'établissement d'origine ; amener les jeunes à la qualification de niveau V à IV.

Suivi dans le cadre d'entretiens individualisés.

Action de qualification
Préparation des jeunes à un Module de repréparation à l'examen par alternance (MOREA).

Action d'accompagnement vers l'emploi
Conseils sur les techniques de recherche d'emploi (TRE) et l'aide à la recherche d'emploi (ARE).

Spécificité du pôle d'insertion : Accueil préférentiel de collégiens et de décrocheurs de première année CAP ou de Bac professionnel. ■

Pôle insertion ENAF-allophones
Lycée Dunant Angers

Pôle d'insertion lycée Henri Dunant
15, rue Haarlem
49100 Angers Cedex 01
02 41 96 17 60 / 06 79 23 54 11

Chef d'établissement :
Thierry SYLVESTRE

Coordonnatrice insertion :
Ionela GODEFROY
ionela.godefroy@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion ENAF-Allophones accueille des jeunes nouveaux arrivants, âgés de plus de 16 ans au 31 décembre 2012, souhaitant améliorer leur maîtrise de la langue française dans le cadre d'un projet global d'insertion. Les entrées et sorties des jeunes au sein du dispositif peuvent s'effectuer toute l'année. Ils sont accueillis à temps plein.

Ces jeunes sont principalement inscrits au sein des établissements du bassin d'Angers, sans solution de scolarisation adaptée en raison de la non maîtrise de la langue française, avec des besoins spécifiques pour des parcours individualisés.

Objectifs du pôle

À court terme :

▷ Permettre l'accès à la scolarisation et à la qualification aux jeunes allophones fréquentant la structure à temps plein.
▷ Prévenir le décrochage scolaire pour les élèves scolarisés en lycée pour ceux ayant des acquis fragiles en français langue seconde.

À long terme :

Permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Organisation

Lors de l'entrée dans le dispositif, les jeunes effectuent des tests de positionnement en français et mathématiques qui permettent par la suite d'élaborer un projet de formation adapté.

Les activités d'apprentissage sont essentiellement consacrées à la maîtrise de la langue française. Les jeunes suivent un parcours personnalisé de formation répondant à leurs besoins et aux objectifs poursuivis :

▷ dans un premier temps, acquisition du français de communication et des codes socioculturels français (Français langue étrangère) ;
▷ dans un second temps, acquisition du français de scolarisation avec une priorité donnée aux normes de l'écrit (Français Langue de Scolarisation / Français Langue Seconde) ;
▷ élaboration du projet professionnel ;
▷ préparation à l'examen du Diplôme d'études en langue française (DELF scolaire) ;
▷ préparation à l'Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR 1 et 2) ;
▷ préparation au Certificat de formation générale (CFG) et au Diplôme national du brevet (DNB), pour une partie des jeunes.

En complément des modules d'enseignement général et de modules spécifiques, des stages en entreprise sont mis en place, pour découvrir les réalités du monde professionnel.

Spécificité

Le Pôle insertion ENAF-allophones du lycée Henri Dunant est centre de ressources Français langue seconde (FLS) à Angers : mise à disposition d'outils pédagogiques appropriés et conseils aux équipes éducatives des lycées professionnels. ■

Pôle insertion
Lycée Blaise Pascal Segré

Pôle insertion lycée Blaise Pascal
2, rue du Lycée – BP 50228
49502 Segré Cedex / Tél. 02 41 92 18 11

Chef d'établissement :
Claude MAMOU

Coordonnatrice insertion :
Anne-Claire GARNIER
anne-claire.garnier@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion accueille des jeunes de plus de 16 ans au 31 décembre 2012 :

▷ sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution, en décrochage en cours d'année scolaire ;
▷ issus prioritairement du bassin segréen.

Objectifs du pôle

Accompagner les jeunes dans un projet personnel et professionnel viable et durable.
Maintenir les acquis scolaires des jeunes afin de les préparer à l'entrée dans une formation qualifiante.
Permettre aux jeunes de préparer ou re-préparer un examen (CFG, DNB).
Assurer un suivi régulier par le biais d'entretiens individuels et collectifs afin d'accompagner, de mobiliser et de motiver le jeune dans la réalisation de son projet.

Organisation

Le dispositif permet des accueils tout au long de l'année et des prises en charges variées : temps complet, temps partiel, en collectif ou en individuel.

Actions de remobilisation :

Session d'accueil des jeunes (sur 8 jours).
Stages en entreprise à temps plein avec évaluation et visite, par périodes de 2 semaines.
Présence au sein du lycée en alternance des stages du lundi matin au vendredi midi (mercredi libre) pour le maintien des acquis scolaires. Le mercredi et le vendredi après-midi sont consacrés aux recherches de stage et à l'information professionnelle.

Actions de requalification :

Inscription des jeunes aux examens
Préparation des épreuves dans le cadre d'un Module de repréparation à l'examen (MOREA).

Spécificité du pôle d'insertion du LPO Blaise Pascal

Le pôle de Segré a ouvert à la rentrée 2010 – 2011. ■

Pôle insertion
Lycée Renaudeau Cholet

Pôle insertion lycée Renaudeau
Rue de la Tuilerie – BP 2124
49321 Cholet Cedex
02 41 49 21 60 / 02 41 49 21 74

Chef d'établissement :
Jacques CORBIN

Coordonnatrice insertion :
Catherine COUSSEAU
catherine.cousseau@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion accueille des jeunes âgés de plus de 16 ans au 31 décembre 2012 :
▷ Sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution, sans qualification, ou en décrochage en cours d'année scolaire ;
▷ Allophones et/ou primo – arrivants.

Objectifs du pôle

Remédier et prévenir les sorties du système scolaire sans qualification et les décrochages en cours de formation.
Favoriser la maîtrise de la langue française pour permettre la poursuite d'études et aider à l'insertion socioprofessionnelle.
Accompagner les sortants du système scolaire qui le souhaitent, dans leurs premières démarches de recherche d'emploi jusqu'à six mois après leur sortie.

Les actions proposées

Actions de **remobilisation** : construction d'un projet professionnel réaliste et l'acquisition de pré-requis pour entrer en formation qualifiante ;
Actions de **qualification** : aide à la repréparation de diplômes de niveau V ou IV ;
Actions pour les jeunes allophones : acquisition de la maîtrise de la langue française et la définition de projet.

Organisation

Le dispositif permet des accueils tout au long de l'année. Selon les actions, les prises en charge peuvent être différentes : à temps complet ou à temps partiel, en collectif ou en individuel.

La remobilisation :

Mesure collective s'appuyant sur l'alternance cours/monde professionnel et un accompagnement personnalisé. Cette mesure propose un renforcement des connaissances, la (re) préparation au CFG ou DNB, un travail sur le projet professionnel et la préparation à l'entrée en formation qualifiante, ainsi que des périodes de stages en entreprises.

En partenariat avec l'établissement d'origine, mise en place et accompagnement de jeunes dans le cadre de Parcours individualisés, pour prévenir le décrochage.

Entretiens individualisés pour des jeunes en attente de la mise en place d'une action adaptée.

L'accueil des jeunes allophones :

Positionnement des jeunes prioritairement sur un module de Français langue seconde (FLS) ;
Mise en place de stages en entreprises ;
Inscription au Diplôme d'études en langue française (DELF), en fonction du niveau atteint.

La qualification :

Module de repréparation à l'examen par alternance (MOREA) dans le cadre de parcours en partenariat avec un lycée.

Partenariat

CIO, établissements scolaires du bassin.
Educateurs, assistants sociaux.
Association pour la formation et le développement de l'initiative locale (AFODIL).
Lien avec les entreprises lors des stages, Association pour le rapprochement école-entreprises du Choletais (APREEC), CFA.
Mission Locale. ■

Pôle insertion
Lycée Carnot-Bertin Saumur

Pôle insertion lycée Carnot - Bertin
25, rue Marceau – BP 2124
49401 Saumur Cedex
02 41 53 50 46 / 02 41 53 50 28

Chef d'établissement :
Pascale ROCHE

Coordonnateurs insertion :

Eric BIDET
eric.bidet@ac-nantes.fr

Fanny ANTIER
fanny.antier@ac-nantes.fr

Public accueilli

Le pôle insertion accueille des jeunes de plus de 16 ans au 31 décembre 2012 : sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution et / ou en décrochage.

Objectifs du pôle

Prévenir les sorties du système scolaire sans qualification et les décrochages en cours de formation.
Accompagner le jeune dans un projet personnel et professionnel viable et durable.
Renforcer les acquis scolaires des jeunes afin de les préparer à l'entrée dans une formation qualifiante.
Permettre aux jeunes de préparer ou repréparer un examen (CFG, DNB).

Actions et organisation

Accueil tout au long de l'année.
Prise en charge modulable et adaptée aux besoins individuels.

La session d'accueil des jeunes :
Evaluation des acquis, travail sur la connaissance de soi, les techniques de recherche d'emploi (TRE) et l'aide à la recherche d'emploi (ARE),
Diagnostic et élaboration d'un plan d'action.

Actions de remobilisation :
Mesure collective s'appuyant sur l'alternance cours / monde professionnel et un accompagnement personnalisé.
Renforcement des acquis scolaires et préparation au CFG et / ou DNB.
Aide à la construction du projet professionnel et à la préparation à l'entrée en formation qualifiante.

En partenariat avec l'établissement d'origine, mise en place et accompagnement des jeunes dans le cadre de Parcours Individualisés, afin de prévenir le décrochage.
Entretiens individualisés avec des jeunes en attente de la mise en place d'une action adaptée.

Action de qualification :
Préparation des jeunes à un examen dans le cadre d'un module de repréparation à l'examen par alternance (MOREA).

Spécificité du Pôle d'insertion saumurois

Accueil de tous les jeunes du Bassin, sans solution, décrocheurs et en recherche d'emploi.

Principaux partenaires

Établissements scolaires du bassin
Centre d'information et d'orientation de Saumur (CIO)
Centres de formation de Maine-et-Loire (GRETA, CFA)
Entreprises locales
Mission locale du saumurois
Pôle Emploi
Maison de l'Emploi. ■

2012-2013
Mission générale insertion
Lutte contre le décrochage
Éducation nationale
Maine-et-Loire

Document
CIO-MGI

SESSION D'ACCUEIL DES JEUNES

La session d'accueil des jeunes est un temps de formation et d'adaptation court. Elle répond à un besoin immédiat d'accompagnement vers l'insertion, notamment pour la recherche d'un contrat de travail de type apprentissage, une recherche de stage, une rescolarisation sur places vacantes. Elle est particulièrement adaptée au cas des jeunes qui auront été vus en entretien dès juin-juillet et fin août.

PUBLIC

Des sessions d'accueil des jeunes pourront être organisées, en fonction des besoins, dans les CIO, entre le 10 et le 28 septembre (semaines 37 à 39).

Au cours des entretiens de situation, on aura repéré les jeunes sans solution ferme à la rentrée scolaire 2012-2013, en demande d'accompagnement de projet et/ou en recherche d'emploi, de contrat en alternance ou de formation.

OBJECTIFS

Permettre aux jeunes de travailler leur demande immédiate afin d'envisager sans attendre soit l'inscription dans une mesure de la MGI pour un accompagnement à plus long terme, soit une autre orientation de rentrée.

ORGANISATION

À l'initiative du bassin d'éducation et de formation, et en tant que de besoin, des sessions d'accueil des jeunes seront organisées dans chaque CIO du département en collaboration étroite avec la MGI (ateliers collectifs et entretiens individuels).

Les ateliers peuvent porter sur le projet personnel, la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, la préparation à l'entretien, le suivi des démarches.

MONTAGE ET ANIMATION

Les ateliers sont préparés conjointement et co-animés par les conseillers d'orientation-psychologues et les personnels de la MGI.

Les conseillers d'orientation-psychologues indiqueront, sur la fiche entretien, les besoins précis des jeunes qui seront traités lors de la session d'accueil des jeunes en semaines 37, 38 ou 39.

2012-2013
Mission générale insertion
Lutte contre le décrochage scolaire
Éducation nationale
Maine-et-Loire

À remettre aux jeunes

NOTE D'INFORMATION SUR LA REPRÉPARATION D'EXAMEN

MOREA CAP - MOREA BACCALAURÉAT

NIVEAU V – CAP / BEP	NIVEAU IV – Baccalauréat
Qui peut suivre un MOREA ?	
Vous avez passé votre examen en juin 2012, vous ne l'avez pas obtenu. Vous n'avez pas été accepté en redoublement, faute de place.	Vous avez échoué **deux fois** au baccalauréat. La préparation du Bac par le MOREA requiert des **capacités d'autonomie et une volonté personnelle affirmée.**
Quel est votre statut en MOREA ?	
Vous êtes sous statut scolaire, élève du lycée qui vous accueille. Vous bénéficiez des droits afférents : bourses, allocations familiales, congés scolaires.	Vous êtes élève du lycée d'accueil et inscrit-e au Centre national d'enseignement à distance (CNED). Dans tous les cas, vous devez respecter le règlement intérieur du lycée d'accueil. Selon les possibilités, une convention peut être négociée avec votre lycée d'origine afin de suivre une ou plusieurs matières de choix. Un parcours individualisé avec votre lycée d'origine peut être négocié afin de suivre une ou plusieurs matières dans votre ancien établissement.
Comment est organisé le MOREA ?	
L'emploi du temps comporte de l'alternance entre un stage en entreprise obligatoire (2 jours ½ par semaine) non rémunéré, et des cours d'enseignement général et professionnel dans le lycée support de la mesure. Le bénéfice des notes est possible.	Vous pouvez conserver les notes obtenues au Bac si elles sont supérieures ou égales à 10. Alternance entre les cours par correspondance du CNED et des heures de soutien assurées au lycée en fonction des matières à passer. Les devoirs et les corrections du CNED permettent de s'évaluer. Les notes attribuées par le CNED sont reportées sur les dossiers de candidature dans l'enseignement supérieur. Activités collectives et individualisées.
Quand le MOREA débute-t-il ?	
L'accueil commencera le lundi 1er octobre 2012. **Mise en place possible des parcours niveau CAP/BACCALAURÉAT dès septembre.**	
Comment vous inscrire au MOREA ?	
Vous devez avoir un entretien avec un conseiller d'orientation psychologue dans le centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de votre domicile. Tous les candidats seront contactés par téléphone, ou par courrier, pour validation de leur candidature. Ils recevront par la suite une convocation à **la réunion d'information collective courant septembre 2012.**	

Avoir un travail salarié occupant plusieurs jours par semaine est difficilement compatible avec le suivi régulier d'un MOREA. Si vous souhaitez sauvegarder vos chances de réussite à l'examen, nous tenons à vous informer que, par expérience, seules quelques heures de travail dans la semaine peuvent être envisagées.

2012-2013
Mission générale insertion
Lutte contre le décrochage
Éducation nationale
Maine-et-Loire

Document
CIO-MGI

REPRÉPARATION D'EXAMEN
MOREA V – BEP/CAP

PUBLIC CONCERNÉ ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le MOREA V s'adresse en priorité à des jeunes qui obtiennent le bénéfice de notes dans certaines matières (notes supérieures ou égales à 10). Ceux qui ont peu ou pas d'épreuves validées ne peuvent, dans de bonnes conditions, repréparer l'examen selon cette formule ; un redoublement est donc préférable dans ce cas.

Le jeune candidat à un MOREA V doit être encouragé à rechercher un lieu de stage au plus tôt. Selon l'examen, les séquences en entreprise peuvent représenter 50% du temps, soit une durée minimum de deux jours par semaine.

Lors de l'entretien préalable, le jeune devra fournir son **relevé de notes à l'examen**.

ORGANISATION

Les cours d'enseignement professionnel ne peuvent pas toujours être dispensés au sein même du LP support (Chevrollier, Renaudeau, Carnot-Bertin ou Blaise Pascal en 2012-2013). Il sera parfois nécessaire de négocier des séquences d'enseignement professionnel avec l'établissement d'origine.

Le jeune de MOREA est élève de l'établissement support. Il a les mêmes droits et devoirs que les autres élèves. La présence aux cours est obligatoire. Une évaluation scolaire et professionnelle (bilans de stage en entreprise) permettra de remplir le dossier du jeune, essentiel pour l'obtention du diplôme et pour une poursuite d'études.

Ouverture des MOREA : lundi 1er octobre 2012.

Suivi de l'orientation (SDO)

Recensement des élèves sortants du système éducatif
Académie de Nantes

Le mode d'emploi du travail de recensement, par l'établissement scolaire, des jeunes restés sans solution à la rentrée est présenté dans le *Guide académique insertion 2012-2013*

Cliquer sur « Fiche Outil de suivi des élèves SDO » :

http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam;jsessionid=b2c8b51b3692908de8949aae824f?aloId=1560&page=alo&cid=2237

2012-2013
Mission générale insertion
Lutte contre le décrochage
Éducation nationale
Maine-et-Loire

Plates-formes de suivi et d'accueil des décrocheurs (PSAD)

Articles L. 313-7 et L. 313-8 du code de l'éducation. Circulaire du 9 février 2011 BO n°6 du 10 février 2011. Instruction interministérielle du 22/4/09 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes

Définition
Depuis le printemps 2011, la *plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs* est un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes qui s'appuie sur un échange de données nominatives, le Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI).

Améliorer le repérage, accompagner chaque jeune jusqu'à la qualification
Mettre en commun les informations dont ils disposent pour assurer et améliorer le repérage des jeunes sortis sans diplôme ;
Accompagner de manière personnalisée le retour des jeunes concernés dans une formation ou dans un processus de qualification et d'accès à l'emploi.

Le réseau. La *plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs* rassemble :

Éducation nationale	Réseau information jeunesse
Enseignement agricole	Collectivités territoriales compétentes
Centres de formation d'apprentis	Direction du Service national (Journée Défense et citoyenneté)
Missions locales	
Service public de l'emploi	

Le public : les jeunes de plus de 16 ans sans qualification de niveau V ou IV
Jeunes de 16 ans et plus scolarisés l'année scolaire précédente *(même seulement une partie de l'année)* n'ayant pas obtenu le diplôme correspondant au cursus scolaire dans lequel ils étaient inscrits et non scolarisés ou non inscrits en apprentissage pour l'année scolaire en cours à la date du traitement SIEI *(pour la sortie des listes prévue en novembre 2012, situation observée en octobre 2012).*

Carte départementale des plates-formes
Coordination des plates-formes locales :

Bassin Angers : Isabelle Leclercq, directrice du CIO psad.angers@ac-nantes.fr
Bassin Cholet : Marie-Noëlle Faës, directrice du CIO psad.cholet@ac-nantes.fr
Bassin Saumur : Régis Bitaudeau, directeur du CIO psad.saumur@ac-nantes.fr
Bassin Segré : Gilles Brichet, directeur du CIO psad.segre@ac-nantes.fr

La plate-forme départementale de suivi et d'accueil des décrocheurs en Maine-et-Loire a été installée par le Préfet de Maine-et-Loire le 20 avril 2011 en préfecture. Correspondant départemental. Inspection académique de Maine-et-Loire : Jacques Vauloup, inspecteur de l'éducation nationale chargé d'information et d'orientation ce.iio49@ac-nantes.fr

SYSTÈME INTERMINISTÉRIEL D'ÉCHANGES D'INFORMATIONS (SIEI)

Interconnexion des systèmes d'information
Éducation Nationale, Agriculture, CFA, Missions locales
Objectif : améliorer le repérage et l'accompagnement des jeunes

2 croisements annuels d'informations :
Novembre 2012 – Mars 2013
à confirmer par le Ministère de l'Education nationale (MEN)

Procédure de rentrée scolaire

Calendrier indicatif à confirmer par le Ministère de l'Education nationale (MEN)

1er septembre. Mise à jour de la *Base élèves* de rentrée par les établissements

⮟

Contact des élèves sans solution par les établissements

⮟

Au 21 septembre : envoi aux CIO d'une liste de jeunes sans solution
après contact initial des jeunes par les établissements

⮟

Entretien avec les jeunes restés sans solution au CIO
par les conseillers d'orientation-psychologues

⮟

Recherche de solutions adaptées à chacun (au MEN ou ailleurs)
Rescolarisation, apprentissage, autre contrat de travail, admission dans un pôle insertion MGI, autres solutions via le Service public de l'orientation

⮟

Début octobre : Réunion de la plate-forme « Décrocheurs » en Préfecture

⮟

Mi-novembre : Croisement des bases des réseaux d'insertion (SIEI)

Mission générale d'insertion
Orientations

Circulaire n°2012-039 du 8-3-2012
MEN - DGESCO A1-4
BO n°14 du 5 avril 2012

L'insertion professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale majeure. Il incombe au système éducatif d'améliorer la préparation de tous les jeunes, quel que soit le cursus scolaire suivi, à leur entrée dans le monde professionnel, en leur permettant d'accéder à la qualification et en assurant un accompagnement personnalisé afin de lutter contre les sorties prématurées. Relever le défi de la qualification pour tous suppose de pouvoir mettre en place un parcours personnalisé pour chaque jeune et singulièrement pour ceux qui se trouvent en rupture ou en danger de rupture. Or les jeunes qui sortent prématurément de formation ne constituent pas un public homogène. Les difficultés qu'ils rencontrent et la diversité des situations qui les caractérise commandent que les solutions apportées soient adaptées à chaque type de situation.
Ce sont ces enjeux de personnalisation qui ont conduit à la mise en œuvre d'une politique volontariste en matière de lutte contre le décrochage. Portée au sein des établissements scolaires par des réformes structurelles (réforme du lycée général et technologique, réforme de la voie professionnelle, réforme de l'orientation, etc.) qui en appellent à la mobilisation de tous, cette politique bénéficie d'un contexte institutionnel désormais fortement interministériel (loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie).
Ces évolutions, transcrites dans la circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 relative à la lutte contre le décrochage scolaire, dessinent les contours d'un cadre d'action renouvelé pour la lutte contre le décrochage scolaire.
Au sein de l'éducation nationale, la Mission générale d'insertion (MGI) est spécifiquement chargée de prévenir les ruptures scolaires et d'aider les jeunes quittant prématurément l'école à intégrer une formation. Chaque année plus de 60 000 d'entre eux bénéficient de ses services. L'enjeu est d'adapter l'organisation de la prise en charge du risque de décrochage scolaire au nouveau contexte. Sans remettre en question les fondements de la MGI, la présente circulaire a pour objet de préciser les principes qui, aujourd'hui, doivent sous-tendre son organisation et son fonctionnement.

1 - Une gouvernance en cohérence avec la politique académique d'information et d'orientation

S'il appartient à l'autorité académique d'énoncer les modalités organisationnelles qui lui semblent les plus adaptées, celles-ci devront être appréhendées dans le cadre d'une gouvernance de nature à garantir une coordination effective des personnels qui interviennent au titre de leur mission statutaire dans le cadre de la lutte contre le décrochage, gage de cohérence et d'efficacité.
D'ores et déjà intégrée au SAIO dans de nombreuses académies, la dimension insertion permet, à cet égard, un déploiement cohérent du réseau « Information-Orientation-Insertion » dans sa dimension régionale. Le SAIIO (service académique d'information, d'insertion et d'orientation) est alors en mesure de favoriser les synergies entre les personnels de la MGI et les conseillers d'orientation-psychologues dont les missions font explicitement référence à leur participation, en lien avec les organismes chargés de l'insertion professionnelle des jeunes, à la prévention et au suivi de l'échec scolaire et des sorties sans qualification.
L'action conjointe de la MGI et du réseau des CIO doit en particulier s'attacher à analyser les parcours de formation et les risques de sorties prématurées afin de favoriser une prise en charge rapide des jeunes en difficulté. Il s'agit, d'une part, d'appuyer les établissements scolaires dans l'énoncé et la mise en œuvre de leur politique de prévention et de lutte contre le décrochage, d'autre part, d'adapter les réponses en lien avec les acteurs de la formation et de l'insertion, mobilisés dans la lutte contre le décrochage scolaire.

2 - Une expertise au service de la prévention du décrochage

Le gage d'une insertion sociale et professionnelle satisfaisante demeure sans conteste la réussite d'un parcours scolaire et l'obtention d'une qualification.
Afin d'empêcher que des élèves n'accumulent des retards, des déficits d'apprentissage et ne se retrouvent déscolarisés et sans solution d'intégration professionnelle, il convient de renforcer la prévention au sein des établissements.
La vigilance de tous les acteurs à l'encontre des risques de sorties prématurées doit garantir l'égalité des chances et permettre à chaque élève de s'inscrire dans un parcours scolaire ambitieux.
L'expertise en matière d'ingénierie de formation des personnels de la MGI et leur analyse des parcours des élèves, avec le concours des CIO, doivent ici être mises au service des établissements scolaires en conseillant les équipes éducatives qui en expriment le besoin. Les informations dont disposent désormais les personnels de la MGI permettent d'analyser à l'échelle du département et des bassins le processus de décrochage et de rétro-agir sur le soutien aux établissements dans la conduite de leurs actions de prévention.

La qualité d'expert qui est reconnue aux personnels de la MGI s'exprime notamment dans l'analyse du phénomène, la recherche de solutions adaptées au niveau de l'établissement mais aussi dans leur participation effective, selon les modalités les plus pertinentes, aux dispositifs de veille et de suivi mis en œuvre au sein des établissements.

3 - Participation aux plates-formes de suivi et d'appui

La loi fait désormais obligation à chaque établissement du second degré de procéder au repérage des jeunes sortis sans avoir acquis un niveau de diplôme minimal. Il est capital de sensibiliser les chefs d'établissement et les équipes éducatives à la nécessité de fiabiliser la qualité des informations portées dans la base élèves, permettant ainsi au système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) d'identifier rapidement les jeunes qui ont quitté le système éducatif. Il s'agit de prendre en charge sans délai ces jeunes au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs définies par la circulaire n° 2011-028 du 9 février 2011 relative à la lutte contre le décrochage scolaire.
La plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs est un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, adapté au contexte du territoire sur lequel elle est implantée. Les personnels de la mission générale d'insertion peuvent être les représentants de l'éducation nationale sur les plates-formes conformément aux décisions du recteur d'académie. Dans tous les cas, la connaissance des réseaux de partenaires et de l'offre portée par l'éducation nationale rend nécessaire la participation active de la MGI à cette nouvelle organisation.
Dans le cadre du partenariat local établi pour chaque plate-forme, les acteurs de la MGI en lien étroit avec les CIO contribuent à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés. Ils participent à la lisibilité de l'offre de formation et des services auxquels les jeunes peuvent accéder. Ils sont en mesure d'assurer un lien effectif avec les différents acteurs réunis au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs et de proposer des solutions « nouvelle chance » dans le cadre de l'éducation nationale.

4 - Mise en œuvre d'une offre structurée de « nouvelle chance »

Outre la participation aux plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs et dans la continuité de celles-ci, il convient de mieux identifier, d'organiser et de rendre opérationnelle la réponse de l'éducation nationale au décrochage scolaire. Pour cela, de nombreux dispositifs existent d'ores et déjà dans les académies : micro-lycées, dispositifs de la MGI, etc. Or la prise en charge effective des décrocheurs rend nécessaire la coordination et la structuration de ces solutions. Il convient donc d'organiser des réseaux « nouvelle chance » sur le plan académique.
Ces réseaux, rattachés à un établissement public local d'enseignement (EPLE) support, permettent d'organiser l'arsenal des dispositifs existants. Ils permettent une identification territoriale des solutions proposées et apportent une réponse appropriée pour des élèves décrochés en mesure de reprendre un cursus scolaire après une interruption. Ils peuvent regrouper l'ensemble des dispositifs particuliers destinés à accueillir les décrocheurs, mais également permettre l'accueil de ces jeunes sur les places vacantes des lycées généraux, technologiques et professionnels.
Les coordonnateurs de la MGI mettent leurs compétences en ingénierie pédagogique et de formation au service de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des actions proposées dans le cadre de cette offre de « nouvelle chance ».
Ainsi, les réseaux « nouvelle chance » constituent l'offre éducative et de formation structurée pouvant être proposée à chacun des jeunes décrocheurs identifiés par les plates-formes.
Les personnels de la MGI sont au cœur de cette organisation. ■

ANNUAIRE DES ACTEURS DE L'INSERTION DES JEUNES
EN MAINE-ET-LOIRE 2012-2013

PÔLES INSERTION (MGI-PAE)

ANGERS AGGLOMÉRATION

Lycée Chevrollier — **Maryse BARBOT**
☎ : 02 41 80 96 16 — maryse.barbot@ac-nantes.fr
☎ : 02 41 80 96 64 — **Véronique GAUGUET**
veronique.gauguet@ac-nantes.fr
☎ : **06 23 49 34 53** — **Fanny ANTIER**
fanny.antier@ac-nantes.fr

Lycée David d'Angers — **Sylvie WASTIAUX**
☎ : 02 44 68 01 51 — sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr

Jean-Yves MÉTEIER
Jean-yves.meteier@ac-nantes.fr

Lycée Henri Dunant — **Ionela GODEFROY**
☎ : 06 79 23 54 11 — ionela.godefroy@ac-nantes.fr

CHOLET

Lycée Renaudeau — **Catherine COUSSEAU**
☎ : 02 41 49 21 74 — catherine.cousseau@ac-nantes.fr

SAUMUR

Lycée Bertin-Carnot — **Éric BIDET**
☎ : 06 32 63 58 81 — eric.bidet @ac-nantes.fr
☎ : 02 41 53 50 46

Fanny ANTIER
☎ : **06 23 49 34 53** — fanny.antier@ac-nantes.fr

SEGRÉ — **Anne-Claire GARNIER**
Lycée Blaise Pascal — anne-claire.garnier@ac-nantes.fr
☎ : 02 41 92 18 11

PLATE-FORME D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (PAE)

ANGERS : — **Christophe DOUCET**
Lycée Chevrollier — pae.angers@ac-nantes.fr
☎ : 06 17 29 81 17

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

CIO ANGERS — Directrice : **Isabelle LECLERCQ**
14,rue Anne Frank 49043 ANGERS Cedex 1
☎ : 02 41 66 84 42 — cio.angers@ac-nantes.fr

CIO CHOLET — Directrice : **Marie-Noëlle FAËS**
Tour Emeraude
4, rue du Val de Loire 49300 CHOLET
☎ : 02 41 46 02 66 — cio.cholet@ac-nantes.fr

CIO SAUMUR — Directeur : **Régis BITAUDEAU**
3, rue Sévigné 49400 SAUMUR
☎ : 02 41 51 02 30 — cio.saumur@ac-nantes.fr

CIO SEGRÉ — Directeur : **Gilles BRICHET**
6, rue de la Roirie 49500 SEGRÉ
☎ : 02 41 92 28 08 — cio.segre@ac-nantes.fr

PLATES-FORMES DE SUIVI ET D'ACCUEIL DES DÉCROCHEURS (PSAD)

BASSIN ANGERS — **Isabelle LECLERCQ** *(dir.)*
CIO 14, Rue Anne Frank 49043 ANGERS Cedex 1
☎ : 02 41 66 84 42 — psad.angers@ac-nantes.fr

BASSIN CHOLET — Marie-Noëlle FAËS *(dir.)*
CIO Tour Emeraude
4, Rue du Val de Loire 49300 CHOLET
☎ : 02 41 46 02 66 — psad.cholet@ac-nantes.fr

BASSIN SAUMUR — **Régis BITAUDEAU** *(dir.)*
CIO 3, Rue Sévigné 49400 SAUMUR
☎ : 02 41 51 02 30 — psad.saumur@ac-nantes.fr

BASSIN SEGRÉ — **Gilles BRICHET** *(dir.)*
CIO 6, Rue de la Roirie 49500 SEGRÉ
☎ : 02 41 92 28 08 — psad.segre@ac-nantes.fr

PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE DÉCROCHEURS (PSAD)

Inspection académique : **Jacques VAULOUP**
Assistante : **Nathaëlle GEMAIN-CHERAUX**
14, rue Anne Frank 49043 Angers
psad.49@ac-nantes.fr

INSPECTION ACADÉMIQUE – SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Jacques VAULOUP, Inspecteur de l'Éducation nationale
chargé d'information et d'orientation
15 bis, rue Dupetit Thouars – 49047 ANGERS Cedex 07
☎ : 02 41 74 34 75 ce.iio49@ac-nantes.fr, jacques.vauloup@ac-nantes.fr

Véronique GAUGUET, Chargée de mission départementale insertion
Lycée Chevrollier – 2, rue Adrien Recouvreur
BP 73505 – 49035 ANGERS Cédex 01
☎ : 06 32 64 88 34 veronique.gauguet@ac-nantes.fr

L'INSERTION DES JEUNES
SIGLES ET ACRONYMES

AFFELNET	Affectation post-3ème *(application informatique nationale)*
AFODIL	Association pour la formation et le développement de l'initiative locale *(Cholet)*
APREEC	Association pour le rapprochement école-entreprise en Choletais
ARE	Aide à la recherche d'emploi *(des TRE + de l'accompagnement)*
CFG	Certificat de formation générale
CIO	Centre d'information et d'orientation *(service public, gratuit, du Ministère de l'Éducation nationale)*
CIPPA	Cycle d'insertion professionnelle par alternance *(depuis 1985, réservé aux sortants de collège ; le CIPPA est intégré dans un Pôle insertion)*
COP	Conseiller/ère d'orientation-psychologue *(en CIO)*
CNED	Centre national d'enseignement à distance
DELF	Diplôme d'études en langues françaises
DNB	Diplôme national du Brevet
ENAF	Élèves nouvellement arrivés en France
EPLE	Établissement public local d'enseignement
FLE	Français langue étrangère
FLS	Français langue seconde
MEN	Ministère de l'Education nationale
MGI	Mission générale d'insertion *(depuis 1991, elle a succédé au dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale, mis en place en 1985)*
MODAL	Module d'accueil des lycéens
MOREA	Module de repréparation d'examen par alternance
PAE	Plate-forme d'accompagnement vers l'emploi
PAIO	Permanence d'accueil et d'insertion des jeunes
PI	Pôle insertion
PIA	Pôle insertion allophones
PSAD	Plate-forme de suivi et d'accueil des décrocheurs *(depuis 2011)*
SDO	Suivi de l'orientation *(application informatique nationale)*
SIEI	Système interministériel d'échange d'informations sur les décrocheurs scolaires *(depuis 2011)*
TRE	Techniques de recherche d'emploi